

Postulat

pour la mobilité douce et la sécurité dans les rues du Narzon et des

Depuis quelques années il est question d'ouvrir à la circulation le pont du torrent dit du « Pessot » reliant la rue des Perce-Neige au chemin de la Barme.

Perce-neige

Au début des années 2000, une réflexion avait amené le Conseil Municipal à réaménager le chemin de la Barme en permettant aux vélos et piétons d'emprunter le trottoir. Depuis 2003 les élèves résidants au Ch. du Narzon et à la Rue des Perce Neige se rendent au Centre des Perraires en empruntant un trajet totalement sécurisé.

Depuis quelques années le Conseil Municipal a pris une optique inverse et veut ouvrir ce pont à la circulation des véhicules (automobiles). Pour cela des travaux ont été entrepris. Les berges du torrent du « Pessot » ont été réaménagées de manière illégale en élargissant le passage (1,80m) sans protection. Seul un sentier pédestre peut être autorisé dans l'espace cours d'eau. Chaque jour des enfants et adolescents risquent de tomber dans le torrent avec leur vélo.

Autre endroit en lien avec les rue du Narzon et des Perce-Neige, il s'agit de l'inversion de la circulation qui donne sur la rue du Collège. Actuellement, les véhicules arrivent sur la route de la rue du Collège en descente et traverse un trottoir sans aucune visibilité. En inversant la circulation on améliore la sécurité des usagers tant piétons que véhicules automobiles.

Ces deux endroits représentent des dangers pour nos enfants et nous demandons que le pont du Pessot ne soit pas ouvert et qu'à la rue du Collège la circulation soit inversée.

En conséquence et en conformité à l'art. 32 du règlement du Conseil général nous demandons que le Conseil Municipal fasse une étude intégrant la mobilité douce et la sécurité dans les quartiers du Narzon et des Perce-Neige à Muraz.

Collombey, le 12 juin 2013

Véronique Chervaz



Madeleine Delarze



Jean-Pierre Rouiller



Daniel Schmid

